

NF C14-100

février 2008

www.afnor.org

Ce document est à usage exclusif et non collectif des clients Saga Web.
Toute mise en réseau, reproduction et rediffusion, sous quelque forme que ce soit,
même partielle, sont strictement interdites.

This document is intended for the exclusive and non collective use of Saga Web customers.
All network exploitation, reproduction and re-dissemination, even partial, whatever the form
(hardcopy or other media), is strictly prohibited.



**DOCUMENT PROTÉGÉ
PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacteur :
AFNOR – Norm'Info
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél : 01 41 62 76 44
Fax : 01 49 17 92 02
E-mail : norminfo@afnor.org

afnor

Saga Web

Pour SHANGHAI INTERNAT SCIENCE & TECHNOLOGY CORP I

Client 23437512

le 13/3/2009 07:40

Diffusé avec l'autorisation de l'éditeur

Distributed under licence of the publisher

norme française

NF C 14-100

Février 2008

Indice de classement : **C 14-100**

ICS : 29.020, 29.240.01

Installations de branchement à basse tension

E : Low-voltage mains installations

D : Niederspannung Anschlussanlagen

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'afnor le 9 janvier 2008 pour prendre effet à compter du 9 février 2008.

Remplace la norme homologuée NF C 14-100, de septembre 1996 et son Amendement A1, de janvier 1998.

Correspondance Le présent document n'a pas d'équivalent à la CEI ou au CENELEC.

Analyse Le présent document traite de la conception et de la réalisation des installations de branchement du domaine basse tension comprises entre le point de raccordement au réseau et le point de livraison.

Descripteurs Réseau électrique, distribution d'énergie électrique, installation électrique, basse tension, branchement électrique, conception, spécification, canalisation électrique, dimension, protection contre les surintensités, protection contre les court-circuits, isolateur de dérivation, matériel de commande, vérification.

Modifications Par rapport aux documents remplacés, révision de la norme.

Corrections

AVANT-PROPOS

Le présent document contient les règles d'installation pour les branchements en basse tension, raccordés à une canalisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique ou à un poste de transformation d'immeuble.

Les dispositions du présent document sont applicables aux ouvrages dont la date de dépôt de demande de permis de construire ou à défaut la date de déclaration préalable de construction ou à défaut la date de signature du marché, ou encore à défaut la date d'accusé de réception de commande est postérieure au 31 juillet 2008.

Ce document fait l'objet d'une refonte complète par rapport à son édition précédente. Les principaux ajouts ou changements portent sur :

- *le plan du document et l'incorporation des commentaires imprimés en caractères italiques bleus immédiatement sous le texte normatif de référence ;*
- *les documents normatifs et règlements listés à l'article 2 ;*
- *la distinction entre les branchements consommateurs et producteurs-consommateurs (3.2.8 et 3.2.9) ;*
- *l'alimentation des circuits de sécurité (5.1.8) ;*
- *les puissances minimales de dimensionnement à prévoir (5.5) ;*
- *les conditions d'utilisation des canalisations (Tableau 16) ;*
- *des exemples de calcul de colonnes de bâtiment tertiaire, de lotissement (Annexes A et B) ;*
- *les schémas de canalisations collectives (Annexe C) ;*
- *les conditions pour le fonctionnement en schéma TN (5.1.5 et Annexe F).*

Ce document remplace la norme française NF C 14-100, de septembre 1996 et son amendement A1, de janvier 1998, ainsi que :

- *le recueil d'interprétation 1996-1998,*
- *les interprétations NF C 14-100-F1 de mars 2001, F2 de mai 2001, F3 d'octobre 2002, F4 de mai 2006 F5 d'août 2006 et F6 de février 2007,*
- *l'UTE C 14-100XN de septembre 2005.*

ATTENTION

Pour la bonne application du présent document, les Maîtres d'ouvrage de la construction ou leurs Maîtres d'œuvre sont invités à prendre contact avec le gestionnaire du réseau de distribution ou la collectivité concédante après établissement de leur avant-projet sans attendre le projet définitif

Le présent document a été approuvé le 22 novembre 2007 par la Commission U14, Branchements.
